

## RN147 Déviation Lussac-Les-Chateaux

Juillet 2019

### Maîtrise d'ouvrage

DREAL Nouvelle-Aquitaine

### Maîtrise d'œuvre

INGEROP

Trafic moyen journalier en 2017 :

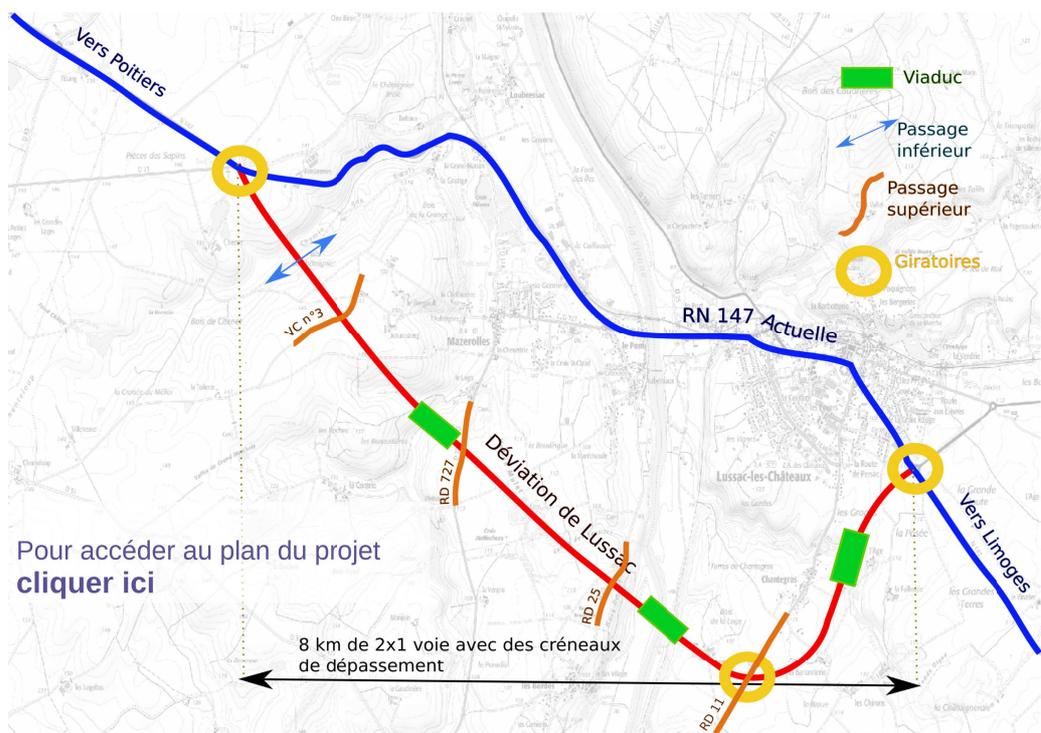
**14 700 véhicules**

(dont 9 % de poids lourds)

### Le projet

La RN147 relie Limoges à Poitiers.

La déviation de la commune de Lussac-les-Châteaux concerne la création d'une 2x1 voies (chaussées séparées) de 8 km de long, comportant des créneaux de dépassement.



Pour accéder au plan du projet  
[cliquer ici](#)

### Avancement administratif

Décision ministérielle	Déclaration d'Utilité Publique	Autorisations environnementales
2006	23/04/19	2021 Autorisation unique

### Avancement technique du projet

Conception	Conception détaillée	Travaux	Mise en service
2017	2019-2021	2022	2026

Fait
En cours
A venir



Abords du ruisseau des âges  
© Alexandre Brethon

### Point actu

Le dossier pour affiner la conception détaillée de l'opération est en cours de réalisation.

Les données d'inventaires écologiques seront recueillies jusqu'au printemps 2020 pour préparer les dossiers d'autorisations environnementales.



PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE

## Prise en compte du développement durable

La démarche « éviter réduire compenser » consiste à intégrer au plus tôt dans la conception des projets les enjeux environnementaux. La priorité des étapes est essentielle : les mesures d'évitement des impacts sont préférentiellement recherchées. A défaut, des mesures doivent permettre d'en diminuer l'intensité. Ce n'est qu'en dernier recours qu'il convient d'envisager la compensation des impacts résiduels du projet.

Cette démarche s'est traduite notamment par :

- L'engagement d'une mise en défens, pendant la phase travaux, de stations botaniques de Vulpie scillée et de Scille à deux feuilles. Proches du projet de rétablissement de la route de Mauvillant (PR 5.250), ces stations **évitées** par le projet auraient pu être impactées de façon fortuite au passage des engins de chantier ou lors de dépôts de matériaux.
- Le projet intercepte un réseau hydrographique important et nécessite la réalisation de 3 viaducs pour le franchissement de la Vienne, du Goberté et du ruisseau des Ages. Ces ouvrages **réduisent** l'impact sur les fonctionnalités écologiques et hydrauliques. Ce choix d'ouvrage impacte fortement le coût de l'opération. Ces ouvrages représentent environ un tiers du coût total de l'opération.

Parmi les 37 ha destinés aux mesures compensatoires, 10 sont fléchés sur la restauration de pelouses, prairies et friches.

Il s'agit de créer des habitats favorables à l'avifaune remarquable inféodée aux habitats ouverts (Pie grièche écorcheur, Pipit rousseline, Alouette Lulu).

Or les oiseaux ne seront pas les seuls bénéficiaires de ces mesures, les insectes dont certains papillons aujourd'hui menacés (Azuré du serpolet) trouveront dans la re-création de ces espaces, gérés par fauche ou pâturage, des biotopes adaptés.

En effet, les Azurés du serpolet (comme la majorité des papillons d'un autre genre, les Maculines) ont besoin d'une végétation herbacée maintenue basse. C'est la condition sine qua non pour que les fourmis, qui les élèvent au stade larvaire, puissent s'y maintenir.



Phengaris arion (Azuré du serpolet)

Par PJC&Co — Travail personnel, CC BY-SA 3.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=7329647>

### Principales caractéristiques de l'opération

8 km de 2x1 voies (avec créneaux de dépassement)

3 viaducs (ouvrage d'art non courant) franchissant la Vienne, le Goberté et le ruisseau des âges

3 passages supérieurs pour rétablir la VC n°3, la RD727 et la RD25

1 passage inférieur pour rétablir le chemin aux bœufs (et permettre le passage de la faune)

3 giratoires d'accès, 2 aux extrémités et un sur la RD11

### Financement de l'opération

Le coût de l'opération est estimé à **94 M€** et financé comme suit:

<b>Département de la Vienne</b>	<b>35 M€</b>
<b>État</b>	<b>33 M€</b>
<b>Région Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>26 M€</b>



PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE